

Guide pratique pour une gestion ÉCO-RESPONSABLE des établissements sportifs



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Conception : Mission Sport et Développement Durable (Ministère chargé des Sports)

SPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

ATEMIA

Édito

Si la prise de conscience de notre responsabilité face aux nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux est acquise, nous pouvons tous faire encore plus et mieux pour lutter contre le dérèglement climatique et agir ainsi pour « le mieux vivre ensemble ».

Parce qu'il est porteur de valeurs citoyennes, parce qu'il a le pouvoir de fédérer et de mobiliser, parce que depuis toujours il est dans sa nature d'aller plus loin, le sport peut et doit jouer un rôle, vers l'excellence en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Avec près de 270 000 équipements sportifs sur notre territoire (hors espaces naturels et sites de sports de nature), les gestionnaires de ces équipements sont des acteurs majeurs de la lutte contre les changements climatiques.

La direction des sports a souhaité que ce guide, par des conseils, des bonnes pratiques ou parfois même par de simples rappels, aide ces gestionnaires à relever ce défi.

Thierry MOSIMANN

*Directeur des Sports
au ministère de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports*

Rédaction

ATEMIA : Raphaël Bouju
Ministère de la Ville
de la Jeunesse
et des Sports :
Francis Labreuche,
Emmanuelle Magdalena,
Maël Besson.

Crédits photos

H.Hamon MVJS

Année

2015

Impression



IMPRIMEUR CERTIFIÉ
FSC (FCBA-COC-000077)
PEFC (FCBA-08-008892)
ISO 9001 - ISO 14001
ISO 12647 selon PSO





Sommaire

Pourquoi s’engager dans l’éco-gestion de son établissement sportif ?	4
À qui s’adresse ce guide ?.....	5
Quel est le champ d’application de ce guide ?.....	6

LES CHAPITRES CLÉS

1. Management et engagement stratégique.....	7
2. Eco-communication	9
3. Achats responsables.....	10
4. Prévention et collecte des déchets	11
5. Entretien et nettoyage.....	13
6. Optimisation des consommations d’eau	14
7. Efficacité énergétique	15
8. Biodiversité et espaces verts.....	17
9. Déplacements des usagers	18
10. Sensibilisation des usagers	20
11. Restauration et hébergement responsables.....	21
Des ressources pour poursuivre votre engagement en faveur du développement durable.....	23

Pourquoi s'engager dans l'éco-gestion de son établissement sportif ?

Les acteurs sportifs sont largement engagés dans la prise en compte des enjeux environnementaux. Du projet associatif, en passant par l'éco-conception des articles de sport ou l'organisation d'évènements éco-responsables, les solutions pour réduire les impacts environnementaux inhérents aux activités sportives sont multiples.

Les établissements sportifs sont des acteurs majeurs de la lutte contre les changements climatiques et de la transition énergétique. En maîtrisant les consommations d'énergie et d'eau, en repensant la mobilité, en adoptant une gestion différenciée des espaces verts, mais aussi en sensibilisant l'ensemble des pratiquants et spectateurs, les gestionnaires de sites sont des acteurs incontournables de l'engagement du mouvement sportif vers une société plus durable.

À l'heure de la COP21, ce guide souhaite apporter aux gestionnaires d'établissements sportifs un panel de conseils, bonnes pratiques et recommandations pour mettre en œuvre une démarche environnementale simple, pragmatique et efficace.

Qu'il s'agisse d'un projet fédérateur pour les équipes, d'une stratégie d'optimisation des coûts d'exploitation, d'une orientation politique ou d'un engagement citoyen, les bonnes raisons pour initier une démarche environnementale sont multiples, à chacun de se les approprier pour faire de la politique de développement durable un projet fédérateur et stratégique. La question n'étant pas de savoir quand débiter sa démarche, mais par quelle action et dans quel ordre. Pour vous lancer sereinement, découvrez le chapitre « Management ». Vous découvrirez les principales étapes pour initier votre démarche.

Nous espérons que ce guide répondra à vos questions. Pour vous tenir informé des actualités « Sport et Développement Durable », nous vous donnons rendez-vous sur le portail : www.developpement-durable.sports.gouv.fr

Bonne lecture !



À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide est à destination de l'ensemble des gestionnaires d'établissements sportifs. Selon le recensement des équipements sportifs (RES), les établissements sportifs peuvent être répartis dans les catégories suivantes :



CATÉGORIE 1

Bassins aquatiques
(couverts / découverts)



CATÉGORIE 2

Courts de tennis
(couverts / découverts)



CATÉGORIE 3

Terrains de grands jeux :
terrains de football, rugby, terrains mixtes, terrains de base-ball, cricket et hockey sur gazon.



CATÉGORIE 4

Salles de pratiques collectives :
salles polyvalentes, salles des fêtes, salles multisports (gymnases), dojos, salles de sports de combat, de cours collectifs, de danse, de musculation, de squash, de tennis de table...



CATÉGORIE 5

Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre :
city-stades, skate-parks, parcours de santé, boudodromes, terrains extérieurs de basket-ball, handball et volley-ball, terrains de beach-volley, terrains de quilles...



CATÉGORIE 6

Autres équipements :
stades d'athlétisme, aires de sports de glace, équipements équestres, parcours de golf, vélodromes, circuits de vitesse auto et moto, structures artificielles d'escalade, aérodromes, frontons, tanks à ramer, stands de tir, pas de tir à l'arc...

En complément des établissements sportifs inclus dans les 6 catégories précédentes, ce guide s'adresse également aux gestionnaires de centres de vacances, d'accueil de groupes et de CREPS.

Quel est le champ d'application de ce guide ?

Les conseils pratiques proposés à travers le présent guide sont ciblés en priorité sur la gestion quotidienne des établissements incluant les enjeux suivants :

- Le management des équipes en charge de la gestion de l'établissement ;
- L'éco-communication ;
- Les achats responsables ;
- La prévention et la collecte des déchets ;
- L'entretien et le nettoyage ;
- L'optimisation des consommations d'eau ;
- L'efficacité énergétique ;
- La gestion différenciée des espaces verts ;
- Les déplacements des usagers ;
- La sensibilisation des usagers ;
- La restauration et l'hébergement responsables.

Ce guide ne vise pas à apporter des conseils spécifiques sur la construction, la rénovation ou la planification de travaux touchant aux bâtiments.

Quels sont les points communs entre les différents établissements sportifs ?

De manière à proposer des conseils pratiques pour l'ensemble des établissements sportifs, il a été convenu qu'un établissement incluait dans la plupart des cas, les caractéristiques suivantes :

EN INTÉRIEUR

- Un plateau sportif ;
- Des gradins ;
- Un/des espace(s) d'accueil (hall, entrée...) ;
- Des vestiaires ;
- Des sanitaires (douches et toilettes) ;
- Des locaux techniques ;
- Un local de gardien ;
- Une infirmerie ;
- Un local poubelles ;
- Une/des salle(s) de réunions ou de travail ;
- Des locaux d'hébergement (dans certains cas) ;
- Un espace de restauration (dans certains cas).

EN EXTÉRIEUR

- Un parking ;
- Des espaces verts.

MODE D'EMPLOI

Ce guide est construit selon une approche thématique. Pour chaque enjeu, vous avez à votre disposition :

- les éco-gestes les plus pertinents pour optimiser les impacts environnementaux de votre établissement ;
- une boîte à outils pour aller plus loin et approfondir votre démarche de développement durable.

1. Management et engagement stratégique

POURQUOI AGIR ?

Une démarche de développement durable réussie est une démarche partagée. L'implication des équipes est essentielle et doit permettre de garantir l'efficacité de la démarche, la qualité et la cohérence des actions. Il est important que l'ensemble des collaborateurs ait une culture commune en matière de développement durable et une vision claire des orientations et ambitions de l'établissement sur ce point.

LES PRINCIPAUX CONSEILS

1. Intégrer la question du développement durable dans les missions de la direction et mobiliser l'ensemble des collaborateurs

La direction et les collaborateurs doivent être clairement impliqués dans la mise en œuvre de la démarche environnementale. Cette mobilisation passe par l'allocation de moyens (humains, financiers, matériels) et notamment l'identification d'une personne en charge de coordonner la démarche : le référent DD. Pour que votre démarche développement durable soit efficace et cohérente, le référent aura pour rôle de veiller à l'avancée des actions, de remobiliser les collaborateurs et de rendre compte de l'évolution des engagements auprès de la direction.

Si vous devez nommer un référent développement durable, vous pouvez par exemple faire évoluer sa fiche de poste en précisant les missions à mettre en œuvre. Le référent n'est pas nécessairement un connaisseur ou un expert du développement durable, ni un donneur d'ordre. Par son volontarisme et son souhait de s'intéresser à la thématique, il sensibilise l'équipe et les parties prenantes de votre établissement à la prise en compte de l'éco-responsabilité en invitant à adopter le « réflexe » développement durable au bon moment.

L'efficacité de la démarche étant conditionnée par l'implication de tous, celle-ci ne repose donc pas sur les seules épaules du référent développement durable. La clé est de partager des indicateurs de résultats stratégiques, intégrés aux contrats d'objectifs et de performance.

Quelles sont les missions du référent ?

- Etre l'interlocuteur privilégié de la direction concernant le développement durable ;
- Assurer l'animation de la démarche de développement durable ;
- Veiller au suivi et à la mise en œuvre des actions planifiées ;
- Mobiliser les collaborateurs dans la démarche ;
- Proposer des actions d'amélioration pour la mise en œuvre de la démarche.

2. Réaliser un état des lieux des bonnes pratiques

Les éco-gestes sont avant tout une question de bon sens. Il est fort probable que vous et vos collaborateurs mettiez en œuvre un panel d'éco-gestes au quotidien. De manière à créer le socle de votre démarche de développement durable, nous vous invitons à lister le plus précisément les actions d'ores et déjà mises en œuvre. Ce travail peut notamment être prévu via une réunion d'équipe visant à informer l'ensemble des collaborateurs du lancement de la démarche.

En parallèle, vous pouvez réaliser l'autodiagnostic de votre situation via la boîte à outils à votre disposition. Les résultats vous permettront de comprendre votre niveau de maturité ainsi que de définir vos priorités d'actions.

En complément des outils de diagnostic à votre disposition, vous pouvez réaliser un état des lieux via une réunion d'équipe en vous posant les questions suivantes :

Quelles sont les actions déjà mises en œuvre pour :

- Réduire les consommations d'énergie ?
- Réduire les consommations d'eau ?
- Réduire et trier les déchets produits dans l'établissement ?
- Sensibiliser les utilisateurs du site ?
- ...

3. Fixer des objectifs et déterminer un plan d'actions

Pour mesurer vos engagements et vérifier l'efficacité de vos actions, il est nécessaire de fixer des objectifs à atteindre. Nous vous invitons à déterminer des objectifs facilement mesurables (ex. relevés de compteur) et réalistes dans votre contexte (ex. réduction de 5% de votre consommation d'énergie).

Ces objectifs permettent de fédérer vos équipes dans un effort commun. Pour atteindre ces objectifs, déterminez un plan d'action adapté à vos moyens (temps, budget, compétences). Privilégiez les actions faciles à mettre en œuvre et induisant des gains environnementaux significatifs. N'hésitez pas à planifier vos actions dans le temps de manière à avancer par étape.

4. Former et sensibiliser régulièrement les collaborateurs

Afin de permettre l'implication de l'ensemble des collaborateurs dans la démarche, organisez régulièrement des temps de formation et de sensibilisation. Les formations doivent notamment permettre aux collaborateurs d'acquérir des compétences et une culture commune en matière de développement durable. Vous pouvez par exemple présenter un enjeu environnemental à chaque réunion de service.

Pour cela, n'hésitez pas à vous inspirer des différents travaux et outils de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

5. Réaliser un bilan annuel de la démarche

Il est classiquement plus facile de « gérer ce que l'on mesure ». Chaque année, pensez à établir un bilan précis de vos actions en mesurant l'atteinte de vos objectifs. Pour les objectifs non-atteints, déterminez les causes et identifiez les ajustements à opérer. Mobilisez vos équipes en valorisant les objectifs atteints et les initiatives remarquables.

L'information pratique à retenir

Mobiliser ses équipes pour le développement durable : « du déclic à l'action »

www.comite21.org/docs/guides/mobilisation-equipes-fiches-pratiques.pdf

Les outils et ressources pour aller plus loin :

Exemple d'indicateurs Sport et Développement Durable :

www.developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/tableau-de-bord-des-indicateurs-de-mesure-de-developpement-durable-exemple/218

Découvrez la Stratégie Nationale du Développement Durable du Sport : www.developpement-durable.sports.gouv.fr/m/la-sndds-pour-ma-structure

Créez votre propre stratégie de développement durable : www.developpement-durable.sports.gouv.fr/agir/concevoir-une-strategie

Découvrez les outils pratiques de l'Institut de Formation en Environnement : www.ifore.developpement-durable.gouv.fr

Réalisez l'autodiagnostic environnemental de vos événements : www.evenementresponsable.fr

2. Eco-communication

POURQUOI AGIR ?

Selon l'ADEME près de 70 à 85 kg de papier sont consommés par an et par salarié, soit environ trois ramettes par mois. Le papier est donc le premier consommable de bureau et représente les $\frac{3}{4}$ du tonnage des déchets produits dans les activités de bureau. L'optimisation des impressions et le choix d'un papier respectant l'environnement est un enjeu important pour les gestionnaires d'établissement sportif. Découvrez quelques astuces simples pour changer vos pratiques.

LES PRINCIPAUX CONSEILS

1. **Dématérialiser autant que possible les différents outils de communication**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) offrent d'innombrables possibilités pour réduire la consommation de papier : site internet, réseaux sociaux, application, etc. Pour communiquer auprès de vos parties prenantes, privilégiez les outils informatiques. Essayez également de réduire les impressions de documents dématérialisés et notamment vos courriels.

À savoir néanmoins : l'usage des courriels à destinataires multiples et avec des pièces jointes volumineuses est gros consommateur d'énergie et producteur de CO₂, pensez à en limiter le nombre.

2. **Utiliser du papier labellisé ou certifié**

Il existe de nombreux labels garantissant la production responsable du papier : écolabel européen, NF environnement, Ange Bleu, Cygne Blanc, FSC[®], PEFC[®]. À titre d'exemple, les certifications FSC[®] ou PEFC[®] garantissent une gestion durable des forêts. En choisissant des papiers certifiés, vous contribuez à une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable. Si vous avez recours à un imprimeur, intégrez des exigences concernant l'utilisation de papier certifié dans votre demande de devis. À noter que dans la plupart des cas, l'utilisation de papier certifié n'induit aucun surcoût.

3. **Optimiser les impressions**

Pour les impressions du quotidien, pensez à sensibiliser vos collaborateurs à l'impression recto-verso. Vous pourrez économiser jusqu'à 30% de vos consommations de papier. Pensez également à paramétrer vos imprimantes en mode recto-verso et/ou brouillon et/ou noir/blanc.

4. **Imprimer auprès d'un imprimeur détenteur d'un label environnemental**

Pour vos impressions externalisées, privilégiez les imprimeurs détenteurs du label FSC[®] (label international le plus exigeant), faisant partie du réseau "Imprim'Vert" et proposant des encres végétales.

L'information pratique à retenir

Éco-communication vers une communication plus éco-responsable.

www.region-basse-normandie.fr/sites/default/files/documents/politiques/developpement-durable/evenements/ademe-eco-communication.pdf

Les outils et ressources pour aller plus loin :

Comment bien choisir son papier ? awsassets.wwwffr.panda.org/downloads/chevalet_classification_papier_bd.pdf

Mieux comprendre la certification FSC[®] : fr.fsc.org/les-principes-et-critres-fsc.184.htm

Mieux comprendre la certification PEFC[®] : www.pefc-france.org

Mieux comprendre la marque « Imprim'Vert » : www.imprimvert.fr

Charte de politique éco-responsable d'impression :

www.developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/charte-de-politique-eco-responsable-d-impression/177

3. Achats responsables

POURQUOI AGIR ?

Chaque année, les établissements sportifs investissent dans du matériel, des fournitures, des travaux ou des prestations de services. La réalisation de ces prestations peut être optimisée d'un point de vue environnemental via la mise en place d'une démarche d'achat responsable. Que vous soyez un acheteur public donc contraint par le code des marchés publics, ou un acheteur privé, découvrez quelques conseils simples et pratiques pour mobiliser vos prestataires.

LES PRINCIPAUX CONSEILS

1. Former le responsable achat et service juridique aux achats responsables

Conduire une démarche d'achat responsable ne s'invente pas. La première action consiste à former l'ensemble de vos collaborateurs en charge de passer des commandes et/ou de rédiger des consultations. Ces formations peuvent être réalisées auprès d'organismes spécialisés ou en auto-formation via l'analyse des différents guides et ouvrages à votre disposition dans la partie ressources ci-après.

2. Intégrer des critères environnementaux et des critères sociaux dans les demandes de consultations

De manière à intervenir le plus en amont possible, c'est-à-dire au moment de la définition de vos besoins, vous pouvez pour chaque consultation ou demande de devis intégrer des critères environnementaux. À titre d'exemple, pour toutes vos consultations, vous pouvez demander aux prestataires les éléments suivants :

- Une note permettant de définir comment le prestataire prévoit de réduire les impacts environnementaux associés à la prestation commandée ;
- La politique et le bilan développement durable du prestataire ;
- Les certificats de conformité à des normes ou labels environnementaux.

En complément et en fonction de la nature de vos besoins, vous pouvez également inclure des critères spécifiques à votre commande (ex. labels, process de fabrication, performance énergétique...). Il convient, pour cela, que les personnes responsables des achats aient une connaissance fine des bonnes pratiques environnementales de leur secteur d'activité.

3. Évaluer les engagements des prestataires

Lors du choix de votre prestataire et en complément des critères d'évaluation que sont les prix, la qualité ou les délais, vous pouvez prendre en considération les engagements environnementaux du prestataire. Sur la base des critères intégrés dans votre consultation, déterminez un système de notation permettant aux prestataires les plus engagés d'être valorisés (ex. 10% de la note finale allouée aux engagements environnementaux).

L'information pratique à retenir

La boîte à outils achats responsables de l'ADEME

www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/organiser-demarche-environnementale/dossier/boite-a-outils-achats-responsables/sensibilisation-achats

Les outils et ressources pour aller plus loin :

Petit manuel du sportif éco-futé : www.developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/petit-manuel-du-sportif-eco-fute/220

Mieux comprendre les achats responsables des administrations publiques :
www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=27&theme_menu=1

L'observatoire des achats responsables : www.obsar.asso.fr

Guide de l'achat public éco-responsable - achats de produits : www.economie.gouv.fr/daj/guide-lachat-public-eco-responsable-achat-produits

Comprendre les achats responsables, guide à l'attention de TPE et PME :
www.obsar.asso.fr/public/812/telechargement/comprendre-les-achats-responsable-2012.pdf

4. Prévention et collecte des déchets

POURQUOI AGIR ?

Selon l'ADEME, notre production de déchets a doublé en 40 ans. En France, chaque citoyen produit en moyenne 590 kg de déchets par an. Autant de déchets qu'il faut trier, collecter et traiter. Le Grenelle de l'Environnement fixe comme objectif le recyclage de 50% des déchets produits d'ici 2020. N'oublions pas que le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Ainsi, la prévention et le réemploi sont des enjeux forts d'une politique de gestion des déchets. Découvrez quelques conseils pratiques pour réduire la production de déchets et favoriser le tri au sein de votre établissement.

LES PRINCIPAUX CONSEILS

1. Installer des fontaines à eau

Les bouteilles d'eau en plastique sont l'une des sources importantes de production de déchets dans un établissement sportif. De manière à favoriser la consommation d'eau du robinet et à limiter la quantité de bouteilles, vous pouvez installer des fontaines à eau à proximité immédiate des lieux de pratique et/ou des gradins.

« Pour prévenir la production de déchets : entrez dans l'ère de l'économie circulaire »

2. Prêter ou louer des gobelets réutilisables lors des manifestations

En tant que gestionnaire d'un établissement sportif, vous accueillez presque chaque semaine des manifestations. Afin d'éviter l'utilisation de gobelets ou de vaisselle en plastique jetables, vous pouvez investir dans un stock de gobelets réutilisables mis à disposition (en prêt ou en location) de l'association organisant l'évènement. Les modalités pratiques (ex. nettoyage, caution...) doivent être définies en fonction de votre contexte et de la politique de votre collectivité en matière de soutien aux éco-manifestations.

3. Organiser une bourse aux équipements sportifs

Un établissement sportif est un lieu de rencontre privilégié entre les pratiquants de différentes activités. Afin de favoriser le réemploi et d'augmenter la durée de vie des équipements sportifs (raquettes, ballons, chaussures, vêtements, matériel technique...), vous pouvez organiser une bourse au matériel sportif d'occasion au sein de votre établissement. Si vous renouvelez votre stock de matériel (filets, poteaux, tatamis...), il s'agit également d'une bonne occasion d'éviter la production de déchets en dotant les structures qui n'ont pas la capacité financière d'investir dans du matériel neuf.

4. Mutualiser votre matériel et vos équipements

De manière à augmenter le nombre d'utilisations de votre matériel, vous pouvez le mutualiser, c'est-à-dire le prêter ou le louer à d'autres structures de votre territoire.

À titre d'exemple, la plateforme Matelo (www.matelo-evenements.org) vous permet de rendre visible votre matériel à travers un site internet national.

POUR MIEUX TRIER VOS DÉCHETS

5. Contacter le service Déchets de votre collectivité

Les collectivités locales ont pour compétence la gestion des déchets sur le territoire. Pour mettre en place ou ajuster votre système de collecte des déchets, prenez contact avec le service Déchets de votre collectivité. Ce dernier pourra vous conseiller sur les modalités de tri (code couleurs, flux...), vous donner des idées et conseils pratiques pour améliorer la gestion de vos déchets ou encore vous préciser les outils de sensibilisation disponibles.

6. Identifier les principaux flux de déchets de votre activité

Pour bien trier, il faut avant tout bien connaître les déchets produits dans son établissement. En fonction des différentes zones de votre site, déterminez les principaux gisements de déchets (ex. canettes, bouteilles d'eau, déchets alimentaires, produits d'entretien...). Sur l'ensemble des zones accueillant du public, les gisements sont souvent réduits à deux ou trois flux : les emballages recyclables (canettes, bouteilles et carton), le verre et les autres déchets non-recyclables (déchets alimentaires).

7. Déterminer les équipements de collecte nécessaire

En fonction des modalités de collecte de votre collectivité et des principaux gisements, vous avez la responsabilité d'installer les équipements de collecte dans votre établissement. La réussite du tri est souvent liée à des petits détails. Vos poubelles doivent toujours être composées au minimum de deux flux (un pour le recyclable et un pour les ordures ménagères). Si vous collectez en sacs, ces derniers doivent être de couleurs différentes et transparents. Attention, ne mettez surtout pas de sacs de la même couleur sous peine de ne plus pouvoir dissocier les déchets recyclables des déchets ménagers une fois les sacs fermés.

8. Concevoir la signalétique et les outils de sensibilisation

En plus des lieux d'implantation de vos poubelles (à proximité immédiate des zones de production de déchets), pensez également à prévoir un affichage clair (dessin, pictogramme) au-dessus de chaque poubelle. Le message doit être simple et compréhensible par tous en moins de deux secondes.

9. Former et informer le personnel en charge du nettoyage

L'équipe de nettoyage de votre établissement joue un rôle clé dans la réussite de votre dispositif déchets (évacuation et enlèvement des poubelles). L'ensemble du personnel de nettoyage doit donc être formé aux modalités de tri mises en œuvre et posséder des consignes strictes quant au renouvellement des sacs et à l'enlèvement des déchets recyclables et non-recyclables.

L'information pratique à retenir

Quelques exemples de pictogrammes

www.optigede.ademe.fr/decheteries et www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/pictos-dechets.html

Les outils et ressources pour aller plus loin :

Pour mieux comprendre l'enjeu des déchets en France : www.ademe.fr/expertises/dechets/elements-contexte/politique-vigueur

Découvrez la campagne « Réduisons nos déchets, ça déborde ! » : www.reduisonsnosdechets.fr

Découvrez l'exposition « Secondes Vies, Métamorphoses du matériel sportif » :

www.developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/exposition-quot-secondes-vies-du-materiel-sportif-quot/276

Bien trier : les règles d'or pour ne pas se tromper ! www.ecoemballages.fr/accueil-portail/le-tri-selectif

Recyclage, mais au fait à quoi sert-il ? www.ecoemballages.fr/accueil-portail/le-recyclage

5. Entretien et nettoyage

POURQUOI AGIR ?

Plusieurs millions de litres de produits de nettoyage sont déversés dans les stations d'épuration chaque année. L'utilisation régulière des détergents, javels et autres savons chimiques induit des risques pour les agents d'entretien (ex. irritation) et génère des pollutions locales de l'eau. L'entretien et le nettoyage des établissements sportifs induisent également la consommation de plusieurs tonnes de matériaux : papier toilette, chiffons, serviettes ou essuie-mains.

LES PRINCIPAUX CONSEILS

1. Repenser les méthodes de nettoyage

Il existe de nombreuses solutions pour réduire l'impact sur l'environnement et sur la santé des collaborateurs en charge des opérations de nettoyage. Si vous externalisez le nettoyage de votre établissement, vous pouvez intégrer les critères suivants lors du renouvellement de la consultation. Si vous gérez en direct le nettoyage, mettez progressivement en pratique les points suivants :

>> **Utiliser exclusivement des produits d'entretien écolabellisés**

Les produits d'entretien chimiques peuvent induire des effets divers sur la santé comme des irritations de la peau, des muqueuses et du système pulmonaire. Par ailleurs, ces produits peuvent également affecter l'environnement et les milieux aquatiques. Réduisez les risques en privilégiant les produits détenteurs d'un éco-label comme NF Environnement ou l'éco-label Européen.

De même, il existe des solutions de distribution de détergents qui réduisent de près de 90% le volume de stockage et de transport nécessaire en ne proposant que de la matière active concentrée.

>> **Remplacer les essuie-tout jetables par des micro-fibres**

De manière à réduire la production de déchets et à améliorer la qualité du nettoyage, privilégiez les micros-fibres aux essuie-tout jetables. La lingette en micro-fibres contient des micro-crochets qui désincrustent les poussières sans détergent uniquement grâce à la pression exercée sur la surface à nettoyer. Elle a également l'avantage d'être lavable et réutilisable.

>> **Aérer régulièrement les locaux**

L'air intérieur est souvent plus pollué que l'air extérieur. De manière à maintenir la qualité de l'air au sein de votre établissement, mettez en œuvre une procédure garantissant régulièrement l'aération des locaux.

2. Former le personnel d'entretien à l'utilisation de produits écologiques

Le changement de méthode de travail et l'utilisation de nouveaux produits d'entretien nécessitent un accompagnement des collaborateurs. En fonction des produits, les dosages, les fréquences ainsi que les conditions d'utilisation peuvent être différents. De manière à garantir l'efficacité du nettoyage, la santé des collaborateurs et la réduction des impacts environnementaux, déterminez avec votre chef d'équipe nettoyage, un plan de formation adapté aux évolutions de votre démarche développement durable.

L'information pratique à retenir

Les bonnes pratiques pour un nettoyage écologique

www.comite21.org/docs/actualites-adherents/2010/collectivites/classeur-nettoyage-ecologique-w.pdf

Les outils et ressources pour aller plus loin :

Pour un bon air, bien choisir les produits d'entretien : www.oramip.org/oramip/attachments/270_Le-choix-des-produits-d-entretien-oramip.pdf

Le site des éco-labels : www.ecolabels.fr/fr/recherche-avancee/categories-de-produits-ou-services-certifies/produits-d-entretien/produits-de-nettoyage

Quelques idées pour « travailler mieux » : www.travailler-mieux.gouv.fr/entreprise_virtuelle/wrapper_standalone/index.htm

6. Optimisation des consommations d'eau

POURQUOI AGIR ?

Chaque jour, un français consomme en moyenne 150 litres d'eau. Les équipements sportifs sont de grands consommateurs en eau notamment pour les douches et les sanitaires (en moyenne, une salle de sport induit la consommation de 300 à 500 m³ d'eau par an). De nombreuses actions simples, gratuites ou à très faible coût permettent aux gestionnaires d'établissement sportif de réduire les consommations et d'optimiser les dépenses.

LES PRINCIPAUX CONSEILS

1. Effectuer chaque trimestre un relevé de consommation d'eau et déterminer les principaux postes

Si vous ne connaissez pas la consommation en eau de votre établissement, la première action est de planifier, à intervalle régulier (tous les trois mois), le relevé de vos consommations. Cette information est essentielle, car elle vous permettra de déterminer des objectifs de réduction et de mesurer l'efficacité des actions menées. Si vous possédez des sous-compteurs, déterminez également les principaux postes de consommation afin de pouvoir cibler votre intervention sur les sites les plus gourmands en eau.

2. Réaliser un contrôle des fuites et de la pression le plus régulièrement possible

L'étanchéité de votre système de distribution d'eau potable est un axe primordial pour réaliser des économies. Vous pouvez contrôler les fuites via une vérification visuelle des différents équipements ainsi que via des relevés de compteur entre deux périodes d'inactivité. Le contrôle de la pression (trois bars) doit également être effectué régulièrement. En effet, une surpression induit une surconsommation.

3. Installer des équipements hydro-économes

Il existe pour l'ensemble des équipements (robinets, chasse-d'eau ou pommeaux de douche) des équipements hydro-économes permettant de diviser par deux ou trois les consommations d'eau. À titre d'exemple, des mousseurs peuvent être intégrés sur vos robinets et réduire la consommation de 12 litres/minute à 4 litres/minute. Attention, il convient de bien identifier le matériel en fonction de l'usage prévu (forte fréquentation notamment). Retrouvez toutes les informations techniques dans la boîte à outils ci-après.

4. Réaliser régulièrement l'entretien des équipements

Tout matériel défectueux induit, la plupart du temps, une surconsommation. Vous pouvez prévoir un entretien régulier des différents équipements notamment : le renouvellement des joints, le nettoyage du tartre ou encore le réglage des temporisateurs. Cette gestion doit s'envisager avec votre prestataire ou avec vos services techniques afin de s'intégrer au mieux dans le plan de charge.

5. Sensibiliser les usagers aux économies d'eau

Au-delà de toutes vos précautions techniques, les utilisateurs restent un maillon clé dans l'optimisation des consommations d'eau. Pour chaque espace de votre établissement sportif, pensez à prévoir un message de sensibilisation et à rappeler les consignes pour une meilleure utilisation de l'eau (ex. durée des douches, utilisation de la chasse d'eau double-flux...).

L'information pratique à retenir

Découvrez les actions concrètes en matière d'optimisation des consommations d'eau

www.gironde.fr/upload/docs/application/pdf/2008-05/guide_usage_eau_collectivites.pdf

Les outils et ressources pour aller plus loin :

Comprendre l'eau en France : www.eaufrance.fr

Des fiches pédagogiques pour expliquer l'eau : www.eau-loire-bretagne.fr/espace_educatif/outils_pedagogiques/enfants_et_jeunes/Fiche-pedago.pdf

7. Efficacité énergétique

POURQUOI AGIR ?

Les bâtiments représentent près de 44% de la consommation d'énergie finale de la France. Au-delà de l'enjeu climatique, l'optimisation des consommations d'énergie est une véritable nécessité économique. Sans entreprendre d'importants travaux, il existe de nombreuses actions, simples, rapides et efficaces permettant de réduire la facture.

LES PRINCIPAUX CONSEILS

1. Réaliser un audit énergétique du bâtiment

Pour pouvoir réduire ses consommations, il convient d'abord de les connaître précisément. Un audit énergétique vous permettra de bien comprendre vos consommations, les principaux postes, les points faibles et les points forts de votre bâtiment ainsi que les actions spécifiques à entreprendre. L'ADEME peut, dans certaines conditions, financer une partie de l'étude. Plus d'information dans la boîte à outils.

2. Installer des détecteurs de présence dans l'établissement

Sans attendre les conclusions de l'audit énergétique et si ce n'est pas déjà le cas, vous pouvez installer dans les vestiaires, toilettes et autres lieux de passage des détecteurs de présence ou des temporisateurs permettant d'éviter que l'éclairage des différents espaces soit allumé en période d'inactivité.

3. Privilégier les éclairages économes en énergie

Vous pouvez d'ores et déjà planifier le renouvellement des différents éclairages par des équipements économes en énergie. En fonction des modalités d'utilisation (ex. lieu de passage, éclairage du plateau sportif...), il conviendra d'adapter les types d'éclairage (ex. puissance, temps d'allumage, couleur, utilisation de LEDs plutôt que d'ampoules ou d'éclairages fluorescents...).

De façon générale, privilégiez les équipements détenteurs de l'étiquette Energie A (ou A+ voir A++) et/ou de label garantissant leur efficacité énergétique (ex. Energy Star).

4. Établir un programme de modulation et de régulation du chauffage

Le chauffage représente souvent le principal poste de consommation d'énergie d'un établissement sportif. Sans entreprendre de travaux de rénovation (ex. isolation, renouvellement chaudière...), vous pouvez établir une programmation horaire précise des consignes de température. Fixez, par exemple, les températures de consignes en hiver à 17°C dans la salle de sport et 21°C dans les vestiaires les jours d'occupation. Vous pouvez également ajuster la température lorsque votre bâtiment est inoccupé pendant plus de 48h.

5. Faire réaliser un entretien régulier des chaudières

Pour optimiser facilement les consommations liées au chauffage, l'entretien régulier de votre chaudière est primordial. Vérifiez que vos installations sont entretenues par un professionnel possédant l'ensemble des compétences et habilitations officielles.

6. Établir un programme de rénovation du bâtiment

Les établissements sportifs (ex. gymnase) sont souvent mal isolés et peu performants d'un point de vue énergétique. Avec ou sans audit énergétique, vous pouvez planifier l'amélioration de l'isolation de votre établissement en remplaçant les menuiseries extérieures (15% de déperdition), en isolant les murs par l'extérieur (25% de déperdition) ou la toiture (30% de déperdition).

Le passage aux énergies renouvelables doit être recherché chaque fois que possible dans les programmes d'investissement : par exemple l'eau chaude solaire est une solution simple et peu coûteuse si les débits sont réguliers. Les nouvelles solutions technologiques permettent des économies très conséquentes et doivent vous inciter à renouveler vos modes de chauffage.

7. Sensibiliser les usagers et les collaborateurs aux éco-gestes liés à l'énergie

Au-delà des actions ou des travaux mis en œuvre pour réduire les consommations, il convient de mobiliser et d'impliquer les usagers dans la démarche d'efficacité énergétique. Vous pouvez, par exemple, éditer une charte incluant l'ensemble des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour une utilisation optimale de votre bâtiment. Donnez des consignes claires aux usagers, concernant les périodes d'éclairage du plateau sportif. Il faut savoir que l'affichage du diagnostic de performance énergétique (DPE) est une obligation pour les ERP de catégorie 1 à 4 à partir de 250m² SHON.

L'information pratique à retenir

Découvrez les aides de l'ADEME

www.ademe.fr/expertises/batiment/passer-a-l'action/outils-services/audit-energetique

Les outils et ressources pour aller plus loin :

HQE : nouveau cadre de référence du bâtiment durable : assoHQE.org

Découvrez le plan Bâtiment Durable : www.planbatimentdurable.fr

Comprendre la réglementation thermique : www.rt-batiment.fr

Mieux comprendre les labels énergétiques des bâtiments : www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-certifications-labels-logements.pdf

Affichez vos performances énergétiques : www.display-campaign.org



8. Biodiversité et espaces verts

POURQUOI AGIR ?

Près de 60% des écosystèmes sont exploités au-delà de leur capacité à se régénérer et les scientifiques estiment que près de 50% des espèces auront disparu d'ici moins de 100 ans. La biodiversité est vitale pour l'Humanité, elle procure de nombreux services essentiels à notre vie quotidienne (ex. épuration, pollinisation...). Les établissements sportifs, sans être gestionnaires d'espace naturel, peuvent contribuer au développement de la biodiversité en repensant la gestion de leur espace vert et en sensibilisant leurs usagers.

LES PRINCIPAUX CONSEILS

1. Mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée vise à repenser l'entretien des espaces verts notamment en favorisant le développement de la biodiversité faunistique et floristique, en optimisant l'entretien et l'usage de produits phytosanitaires. La gestion différenciée de vos espaces verts est répartie en quatre classes induisant une intervention adaptée aux enjeux écologiques : Ornementale, Classique, Semi-naturelle, Naturelle. Si vous avez la charge de vos espaces verts, prévoyez la formation de vos collaborateurs à la gestion différenciée et déterminez un plan d'entretien adapté. Si vous faites appel à un prestataire, intégrez vos exigences lors du renouvellement de vos contrats. Laissez dans tous les espaces verts dont vous disposez une surface "sauvage" de quelques mètres carrés sans traitement ni taille pour favoriser le développement de la biodiversité.

2. Appliquer les principes d'un référentiel de gestion écologique des espaces verts

Il existe différents labels et référentiels permettant de doter les gestionnaires d'espaces verts d'indicateurs précis concernant la gestion écologique. Pour renforcer votre engagement en faveur d'une gestion éco-responsable de votre établissement, ces référentiels vous apportent des lignes directrices claires sur les modalités d'entretien de vos espaces verts (ex. végétaux, faune, eau, intrants, énergie, bruit...). Retrouvez les informations pratiques dans la boîte à outils ci-après.

3. Informer les usagers du site

Si les usagers de votre établissement sont rarement impliqués dans la gestion des espaces verts, il est intéressant de les informer de vos actions. Vous pouvez également les inciter à s'impliquer dans un programme de sciences participatives. De nombreux projets existent et permettent de mieux connaître la biodiversité. Découvrez quelques programmes dans la boîte à outils ci-après.

L'information pratique à retenir

Découvrir le label Eco-jardin

www.label-ecojardin.fr

Découvrir le référentiel EVE®

www.ecocert.fr/sites/www.ecocert.fr/files/Referentiel-Eve-gestion-R1-1409-V11.pdf

Les outils et ressources pour aller plus loin :

Mieux comprendre la gestion différenciée des espaces verts : www.gestiondifferentiee.org

Comprendre le plan Ecophyto 2018 (axe 7) : www.agriculture.gouv.fr/telecharger/36396?token=f5b6dd2db14819dd1077c1b7c7e44ea5

Découvrir la campagne de sciences participatives « Sauvage de ma rue » : www.sauvagedemarue.mnhn.fr

Découvrir le programme Vigie Nature : www.vigienature.mnhn.fr

Comprendre la stratégie du ministère chargé des sports en faveur de la biodiversité :

www.developpement-durable.sports.gouv.fr/la-strategie-nationale/les-12-priorites/article/priorite-6

9. Déplacements des usagers

POURQUOI AGIR ?

Le secteur des transports représente 27% des émissions de gaz à effet de serre, 32% de la consommation d'énergie finale et induit 67 000 accidents chaque année. Face à ces constats, il est essentiel de repenser nos déplacements à travers une démarche d'éco-mobilité. Selon l'ADEME, l'éco-mobilité « c'est notre capacité à repenser nos déplacements pour limiter le recours systématique à la « voiture solo » et privilégier les usages partagés de la voiture, utiliser les modes de transport économes en énergie, en CO₂, en coût, mais aussi privilégier les transports collectifs (bus, tramway, métro, train) et les modes partagés (vélos en libre-service, autopartage, covoiturage) ».

LES PRINCIPAUX CONSEILS

1. Réaliser une fiche « Eco-mobilité » à destination des usagers

Indépendamment de la situation de votre établissement sportif, vous pouvez inciter les usagers à repenser leur mode de déplacement. Il est souvent difficile de trouver toutes les informations sur les moyens de transport alternatifs permettant de rejoindre un établissement sportif (ex. durée du trajet, prix, numéro de ligne, fréquence, nom de l'arrêt). En créant un document très simple, reprenant toutes les informations pratiques pour rejoindre votre établissement en mobilité douce, vous favorisez l'éco-mobilité de façon concrète. Pensez à indiquer les infos suivantes :

- Nom du réseau de bus/car/métro :
- N° de la / des ligne(s) :
- Direction de la ligne :
- Ville de départ :
- Nom de l'arrêt de départ :
- Nom de l'arrêt d'arrivée :
- Durée du trajet depuis la gare (en min) :
- Prix du trajet pour un adulte plein tarif (en €) :
- Indiquez le site internet du réseau de bus :
- Gare(s) ferroviaire(s) la/les plus proche(s) :
- Gare(s) routière(s) la/les plus proche(s) :
- Vélo route et voies vertes à proximité :
- Site de covoiturage du territoire :
- Service d'auto-partage du territoire :

2. Aménager un parking à vélo et des places covoiturage

De manière à faciliter l'accès à votre site aux usagers en vélo, vous pouvez aménager un parking à vélo sécurisé à proximité immédiate des accès. De façon complémentaire, vous pouvez également réserver des places pour les usagers en covoiturage ou en auto-partage, mettre en place une indemnité kilométrique vélo pour encourager les salariés à utiliser des modes de transport doux...

3. Relayer les outils de sensibilisation à l'éco-mobilité

Les Autorités Organisatrices des Transports de votre territoire ainsi que l'ADEME peuvent vous fournir des outils d'information et de sensibilisation relatifs à l'éco-mobilité. Pensez à vous rapprocher de ces structures et notamment du Point Info Energie de votre territoire, pour récupérer cette documentation et la diffuser dans votre établissement.

4. **Élaborer un plan de déplacement pour son établissement**

Un plan de déplacement « est un projet mis en place par une structure (entreprise, administration, association...) pour inciter ses collaborateurs, ses partenaires, ses fournisseurs et ses usagers à réduire l'utilisation de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport moins polluants ». À travers ce plan de déplacement, vous devrez vous interroger sur l'accessibilité de votre établissement (moyen de transport, pratique des usagers, stationnement, contraintes du site...) et déterminer des actions concrètes pour favoriser l'éco-mobilité (ex. covoiturage, flotte de véhicules, navettes...).

L'information pratique à retenir Réaliser un Plan de Déplacement

www3.ademe.fr/bretagne/telechargement/plan_deplacement_entreprise.pdf

Les outils et ressources pour aller plus loin :

Découvrez comment évaluer l'impact des déplacements : www.developpement-durable.sports.gouv.fr/zoom-sur/article/les-calculettes-transports

Comprendre les enjeux du transport : www.ademe.fr/expertises/mobilite-transports/quoi-parle-t/evolution-enjeux

Comprendre l'éco-mobilité : www.presse.ademe.fr/files/plaquette_ecomobilit%C3%A9_vf.pdf

Suivre les conseils du Coach Carbone pour se « déplacer malin » : www.coachcarbone.org/ccarbone-static/data/documents/Guide_Se_deplacer_malin.pdf

Trucs et astuces pour réduire l'impact de ses déplacements : www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements

Les chiffres clés du Climat 2015 : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2113/1072/chiffres-cles-climat-france-monde.html



10. Sensibilisation des usagers

POURQUOI AGIR ?

Selon les derniers chiffres clés du sport, la France compte près de 40 millions de sportifs. Si tous ne pratiquent pas nécessairement dans un établissement sportif, les gymnases, piscines, patinoires ou encore stades sont des lieux privilégiés pour transmettre un message à un public très large et diversifié (famille, jeune, enfant, personne âgée...). L'éducation au développement durable est un enjeu majeur auquel les gestionnaires d'établissement sportif ont la possibilité de contribuer fortement via des actions simples.

LES PRINCIPAUX CONSEILS

Concrètement, l'éducation au développement durable appliquée au sport peut influencer sur les savoirs (connaissances), les savoir-être (comportement), les savoir-faire (maîtrise technique). En tant que gestionnaire, vous pouvez faire évoluer vos différentes parties prenantes et notamment les usagers de votre site.

1. Présenter les actions mises en œuvre dans votre établissement

Afin de garantir la cohérence des messages de sensibilisation à destination des usagers, il est essentiel que votre démarche de développement durable soit clairement expliquée et présentée. Il n'est pas nécessaire d'être parfait pour parler de sa démarche, mais uniquement d'être transparent sur les actions menées, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Vous pouvez par exemple afficher un document simple et pédagogique dans le hall d'accueil rappelant les grands axes de votre démarche. Pensez également à diffuser ce document aux responsables des clubs, comités et associations utilisant votre établissement. Ils seront également des relais auprès des pratiquants.

2. Mobiliser les usagers sur des actions concrètes du quotidien

En tant que gestionnaire d'un établissement sportif, vous pouvez inviter les usagers de votre site à s'impliquer dans votre démarche via des actions simples. Cette mobilisation par l'action est souvent la plus efficace pour rendre acteurs les pratiquants et pour transmettre un message. En premier lieu, vous devrez identifier toutes les actions que peut réaliser un usager pour s'impliquer (ex. venir en transports en commun, respecter les consignes de tri, éteindre les lumières des sanitaires, maintenir propre l'espace de pratique...). Il conviendra ensuite de transmettre le message avec des outils adaptés (ex. des affichettes dans les sanitaires et les vestiaires, une fiche éco-mobilité disponible dans le hall...). Consultez les ressources pour identifier des exemples adaptés à votre contexte.

3. Diffuser les informations relatives au développement durable sur votre territoire

L'éducation au développement durable passe également par la diffusion des initiatives du territoire. Vous pouvez, par exemple, prévoir un « espace DD » sur le tableau d'affichage du hall d'accueil pour relayer les informations clés, notamment les conférences-débats, les sorties nature, les guides et fiches pratiques, etc. N'hésitez pas à vous rapprocher du point « Info-Energie » de votre territoire pour bénéficier des outils à diffuser (ex. exposition).

L'information pratique à retenir

Découvrez des exemples d'actions mises en œuvre par les acteurs du sport
www.developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/outil-pour-des-pratiques-sportives-responsables/204

Les outils et ressources pour aller plus loin :

Découvrez la plateforme d'éducation au développement durable : www.education-developpement-durable.fr et
www.developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/resultats-et-perspectives-des-3e-assises-de-l-education-a-l-environnement-et-au-developpement-durable/254

Découvrez des exemples d'actions mises en œuvre par les acteurs du sport :
www.developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/outil-pour-des-pratiques-sportives-responsables/204

Découvrez les vidéos « Je suis éco-sportif(ve) » : www.developpement-durable.sports.gouv.fr/ressources/actualites/article/concours-pocket-film-je-suis-eco

11. Restauration et hébergement responsables

POURQUOI AGIR ?

La restauration est à la croisée des enjeux de développement durable : production agricole, biodiversité, santé, bien-être, etc. L'alimentation est également la base de toute pratique sportive équilibrée. Face à ces constats, les gestionnaires d'établissement proposant une restauration collective disposent de différents leviers d'actions pour favoriser une alimentation saine, de qualité, locale et limitant les impacts sur l'environnement. De façon complémentaire, l'hébergement est également une problématique transversale pour le gestionnaire notamment au niveau des consommations d'énergie et d'eau.

LES PRINCIPAUX CONSEILS

Pour une restauration responsable

1. Élaborer un programme de restauration collective responsable

Passer d'une restauration collective « classique » à une restauration collective responsable, c'est-à-dire ayant recours à des produits locaux, biologiques, équitables ou de saison, demande des compétences spécifiques. Pour entreprendre ce chantier en toute sérénité, nous vous invitons à former vos collaborateurs (cf. ressources ci-après) afin de garantir la qualité du projet et la maîtrise de votre budget. D'un point de vue pratique, vous devrez notamment :

- Déterminer vos besoins (ex. produits locaux, produits bio, produits de saison...);
- Apprendre à connaître les fournisseurs de votre territoire ;
- Découvrir les plateformes d'approvisionnement collectif de votre territoire ;
- Modifier vos consultations pour permettre l'accès aux producteurs du territoire ;
- Privilégier les achats en vrac en cuisine, éviter autant que possible les suremballages alimentaires ;
- Apprendre aux sportifs à composer leurs repas, notamment froids qu'ils consomment beaucoup, afin de diminuer les déchets produits à ces occasions.

La mise en place d'un programme de restauration collective responsable doit s'envisager par étape en prenant le temps de faire évoluer vos équipes en interne et vos habitudes d'approvisionnement.

2. Élaborer un programme de prévention du gaspillage alimentaire

De façon complémentaire à votre démarche d'approvisionnement responsable, la lutte contre le gaspillage alimentaire doit être une priorité. En effet en France, près de 30 à 40 % de la quantité des produits des repas servis en restauration collective finissent à la poubelle. En moyenne nationale, le gaspillage alimentaire en restauration collective représente 167 g/repas/personne.

Les marges de manœuvre sont donc importantes et nécessitent une mobilisation de l'ensemble des gestionnaires. Le guide « Comment réduire le gaspillage alimentaire au sein de sa restauration collective ? » (à télécharger dans la partie ressources ci-après) vous propose une méthode pour passer concrètement à l'action.



Pour un hébergement responsable

3. Appliquer les principes d'un référentiel dédié à l'hébergement responsable

Il existe plusieurs référentiels (ex. éco-label Européen, greenglobe, clef verte...) permettant aux gestionnaires d'un hébergement de structurer sa démarche en matière de développement durable. Le plus développé à ce jour est l'éco-label Européen qui propose un panel de critères relatifs à l'énergie, aux déchets, à l'eau, aux consommables, etc. Pour débiter votre démarche, vous pouvez établir un diagnostic de vos pratiques en déterminant pour chaque exigence du référentiel, votre niveau de mise en œuvre et les actions à prévoir.

L'information pratique à retenir

Comment réduire le gaspillage alimentaire ?

www.agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/alimentation/pdf/GuideGaspillage-8_pages_cle8759e5.pdf

Favoriser l'approvisionnement local dans la restauration collective

www.agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/syntheserestaucoll-bd_cle4e111f.pdf

Les outils et ressources pour aller plus loin :

Mettre en place une restauration collective responsable : www.restauration-collective-responsable.org

Lutter contre le gaspillage alimentaire : www.alimentation.gouv.fr/en-restauration-collective,3160

Découvrir l'éco-label Européen : www.ecolabels.fr/fr/espace-consommateurs/l-ecolabel-europeen-pour-un-tourisme-responsable

Des ressources pour poursuivre votre engagement en faveur du développement durable.

Sélection de ressources sport et développement durable

www.developpement-durable.sports.gouv.fr/ressources/article/selection-ressources-sport-et-43

La prise en compte du développement durable par les acteurs nationaux du sport

Enquête qualitative, MSDD, 2010, 18p.

www.developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/la-prise-en-compte-du-developpement-durable-par-les-acteurs-nationaux-du-sport-enquete-qualitative/238

Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable

www.developpement-durable.sports.gouv.fr/la-strategie-nationale/presentation/article/presentation

Charte DD du CREPS de Reims

www.creps-reims.fr/page_actu_all.php

Accompagnement des démarches de développement durable des collectivités

Les pratiques des associations

ifree.asso.fr/papyrus.php?menu=80

Guide pratique pour la mise en œuvre d'un schéma des équipements sportifs : méthodes et outils

www.sports.gouv.fr/autres/RES_2010_complet_WEB.pdf

Guide de l'éco-responsabilité, pour des entreprises et des acteurs publics exemplaires en matière de développement durable

www.ecoresponsabilite.ademe.fr/

Portail de la restauration collective responsable

www.restauration-collective-responsable.org/?utm_campaign=CR0115&utm_medium=E&utm_source=CR0115E

Guide pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les formations des diplômés de niveau 4, 3 et 2

www.developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/guide-pour-la-prise-en-compte-de-l-environnement-et-du-developpement-durable-dans-les-formations-des-diplomes-de-niveau-iv-bp-iii-de-et-ii-des-a-l-usage-des-formateurs/184

Education à l'environnement et à l'alimentation

ifree.asso.fr/client/bazar/upload/Ifree_Fiche_34_Alimentation.pdf

Education à l'environnement : 50 outils pour se lancer

www.developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/education-a-l-environnement-50-outils-pour-se-lancer/98

Plus d'informations sur :

www.developpement-durable.sports.gouv.fr
www.sports.gouv.fr/Atlas_des_equipements_sportifs_francais

Nous contacter :

ds.sportdurable@jeunesse-sports.gouv.fr

